

Bon de commande

Chèques Emploi Service Universel

VOS COORDONNEES

Madame

Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : Ville : _____

Téléphone Portable : Téléphone Domicile :

E-mail personnel : _____

Date de naissance (obligatoire) : _____

En remplissant mon bon de commande, je certifie avoir pris connaissance des conditions générales des Activités Sociales et Culturelles du CSE UES CRIT.

Date : _____ Signature : _____

Conditions d'Ouvrant Droit :

Salariés intérimaires :

- Avoir 910 heures travaillées dans les 12 derniers mois
- Être en mission dans le mois précédant la date de réception de la demande.

Salariés permanents :

- Avoir 6 mois d'ancienneté
- Être en poste au moment de la demande.

Cas particuliers :

Congés légaux de maternité, accident de travail et arrêt maladie, formation, succession de contrats (stage, CDD ou CDI...) Informations au : www.cecrit.com
CDII : Contactez directement le CSE.

Justificatifs à joindre :

Salariés intérimaires :

1. Une attestation employeur destinée au Pôle Emploi sur les 12 derniers mois délivrée par votre ou vos agence(s) (CRIT, AB, les Volants, Les Compagnons) justifiant de votre cumul d'heures.
2. Votre chèque de paiement rédigé à l'ordre du CSE UES CRIT

Salariés permanents :

1. Une copie de la partie haute de votre dernier bulletin de salaire.
2. Votre chèque de paiement rédigé à l'ordre du CSE UES CRIT

Pour en savoir plus :

0 821 610 610 (0,12€ TTC/ min)
www.cesu.urssaf.fr
www.cr-cesu.fr

VOTRE COMMANDE

Vous pouvez commander jusqu'à 40 tickets CESU au maximum par année civile par ouvrant droit.

Le minimum par commande est de 5 tickets CESU.

Validité des CESU : uniquement pendant l'année civile en cours.

Les tickets CESU ne sont ni repris ni échangés.

Valeur faciale d'un ticket CESU : 15,00 € (Participation du CSE = 5 € par ticket, participation du salarié = 10 € par ticket)

Nombre de tickets souhaités x 10 €	Total à payer
..... x 10 € €

Exemple pour une commande de 10 tickets CESU : le montant à porter sur votre chèque sera de 100 € et vous recevrez de votre CSE 150 € de CESU.

Pour toutes informations concernant l'utilisation, la gestion des CESU, contactez directement notre fournisseur au 0 821 610 610 (0,12€ TTC/ min) ou par Internet : www.cesu.urssaf.fr ou www.cr-cesu.fr

BON DE COMMANDE A ENVOYER A L'ADRESSE SUIVANTE AVANT MI-DECEMBRE DE L'ANNEE CIVILE EN COURS (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI) :

CSE UES CRIT

«CESU»

20/22, rue des Petits Hôtels

75010 PARIS

Renseignements :

- par e-mail : asc@cecrit.fr
- par téléphone : 01 56 53 81 12

⚠ Pour l'envoi de plusieurs dossiers, faire un dossier complet pour chaque demande (bon de commande, justificatifs et paiement). Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte.

Vos chèquiers de tickets CESU vous seront adressés à votre domicile, sous pli recommandé sous trois semaines à réception de votre dossier. Vous aurez jusqu'à fin janvier de l'année civile suivante pour effectuer toute réclamation consécutive à une demande de ticket CESU. Au-delà de cette date, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Toutes les opérations du CSE UES CRIT sont accessibles dans la limite du budget voté pour chaque opération.